

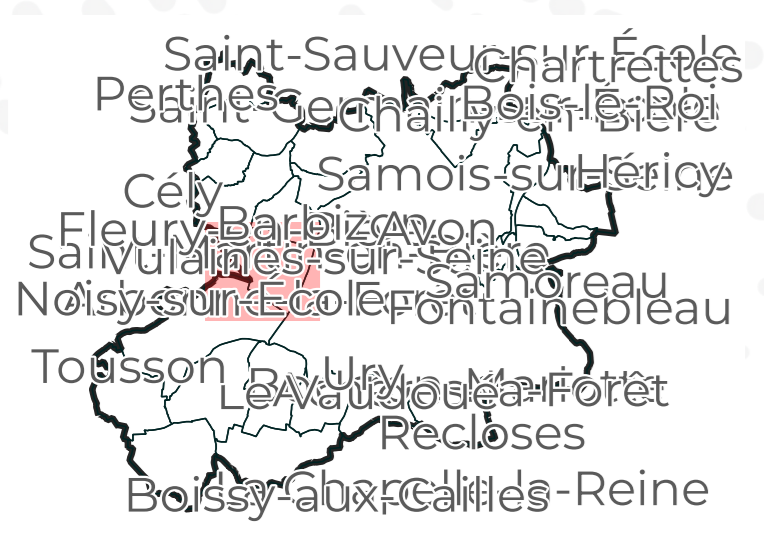
# Plan local d'Urbanisme Intercommunal

**Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau**

## Arbonne-la-Forêt

ANNEXES  
Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:6 469

Version du 05-06-2024



### Éléments de contexte

- ▭ Limite de la CAPF
- ▭ Limites communales
- ▭ Parcelles
- ▭ Bâtiments

### Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques inondation
- PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"
- Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP AR1 à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire
- Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire



0 100 200 m



# Plan local d'Urbanisme Intercommunal

**Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau**

## Avon

ANNEXES  
Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

PLUi arrêté le 27 Juin 2024



13967

Version du 05-06-2024




### Éléments de contexte

- ▭ Limite de la CAPF
- ▭ Limites communales
- ▭ Parcelles
- ▭ Bâtiments

### Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques inondation
- PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"
- Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP ARI à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire
- Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire



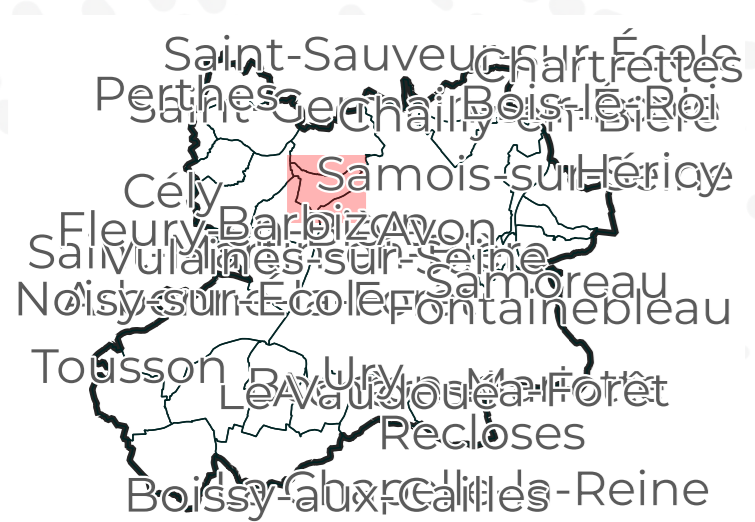
# Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

## Barbizon

ANNEXES  
Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:4 461

Version du 05-06-2024



### Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments

### Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques inondation
- PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"
- Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP AR1 à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire
- Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire



# Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

## Bois-le-Roi

ANNEXES  
Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

PLUi arrêté le 27 Juin 2024

Carte de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau montrant les communes membres : Bois-le-Roi, Chartrettes, Fontainebleau, Samois-sur-Seine, Fleury-Bardouville, Noisy-sur-Seine, Bois-la-Ferrière, La Ville-en-Pâlis, Recuses, Tousson, Le Val de la Forêt, Les Carrières-Reine, Boissy-aux-Carrés-Reine, Saint-Sauveur-sur-Frèges, Pailly, Les Carrières-Éclaire, Cély, Samois-sur-Seine, Fleury-Bardouville, Noisy-sur-Seine, Bois-la-Ferrière, La Ville-en-Pâlis, Recuses, Tousson, Le Val de la Forêt, Les Carrières-Reine, Boissy-aux-Carrés-Reine.

1:6565

Version du 05-06-2024




### Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments

### Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques inondation
- PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"
- Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP AR1 à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire
- Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire



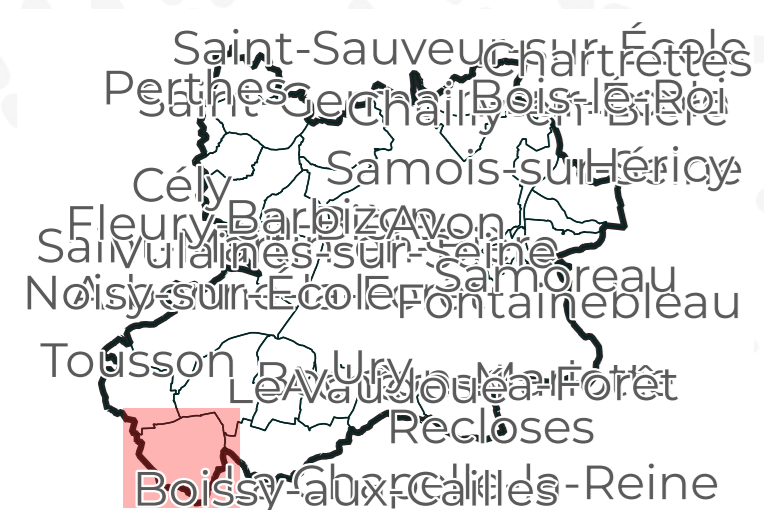
# Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

## Boissy-aux-Cailles

ANNEXES  
Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:6594

Version du 05-06-2024



### Éléments de contexte

- ▭ Limite de la CAPF
- ▭ Limites communales
- ▭ Parcelles
- ▭ Bâtiments

### Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques inondation
- PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"
- Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP AR1 à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire
- Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire



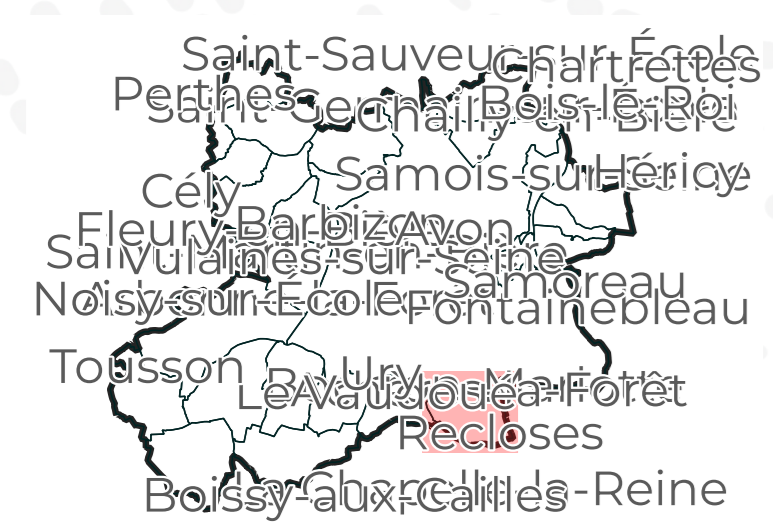
# Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

## Bourron-Marlotte

ANNEXES  
Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:5 403

Version du 05-06-2024



### Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments

### Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques inondation
- PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"
- Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP AR1 à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire
- Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire



# Plan local d'Urbanisme Intercommunal

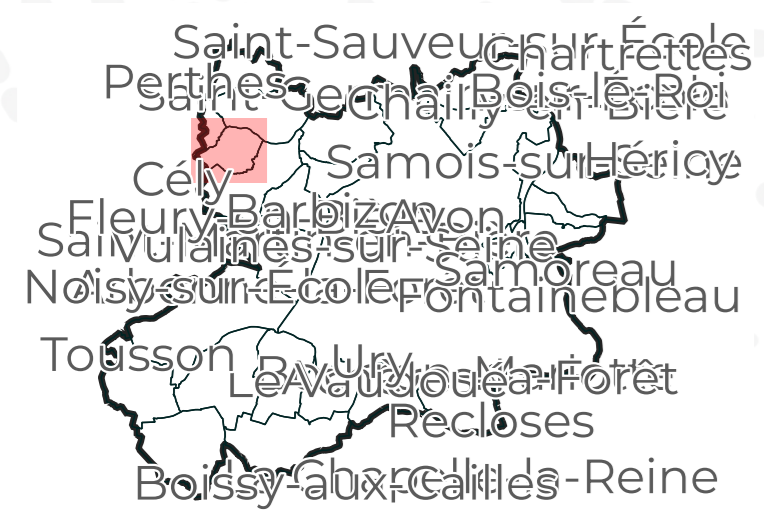
Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Cély

ANNEXES

Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:4 278

Version du 05-06-2024



## Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments

## Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques inondation
- PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"
- Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP AR1 à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire
- Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire



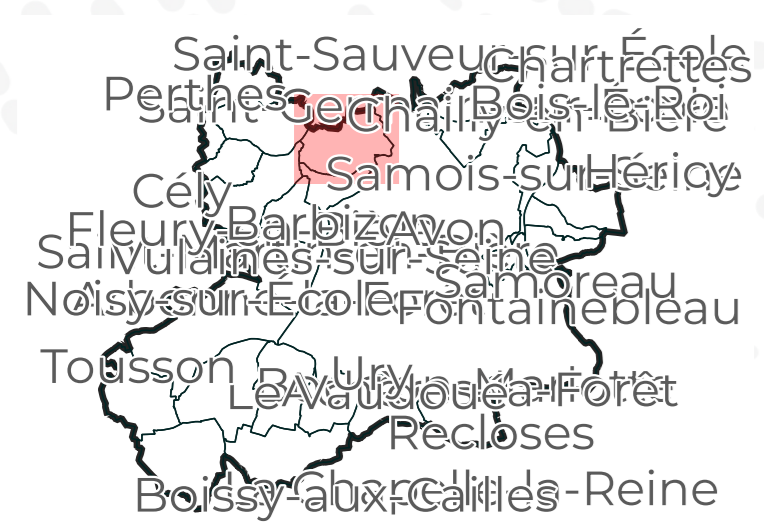
# Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

## Chailly-en-Bière

ANNEXES  
Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:5 896

Version du 05-06-2024



### Éléments de contexte

- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments

### Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques inondation
- PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"
- Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP AR1 à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire
- Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire





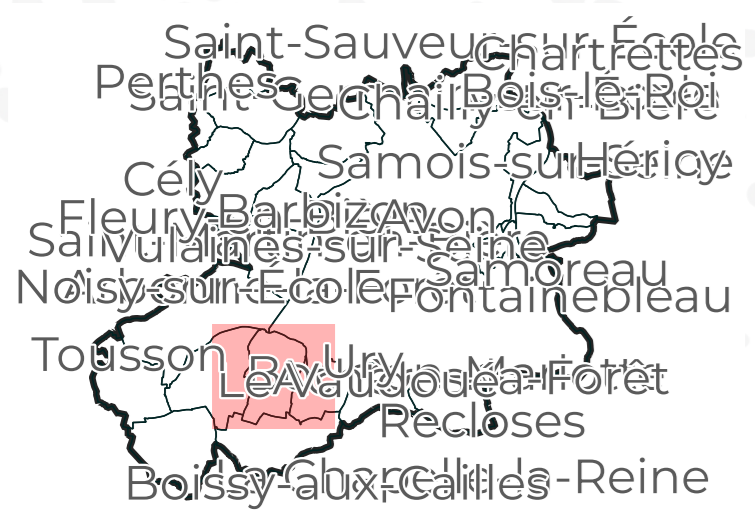
**Plan local d'Urbanisme Intercommunal**

**Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau**

**Achères-la-Forêt**

ANNEXES  
Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

PLUi arrêté le 27 Juin 2024



1:6915

Version du 05-06-2024



**Éléments de contexte**

- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments

**Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique**

- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques inondation
- PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"
- Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP AR1 à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire
- Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire

